

AVIS

TRAVAUX GEOMETRIQUES

La Direction du cadastre et de la géoinformation
fera procéder prochainement à des travaux de nouvelle mensuration
cadastrale sur une partie du territoire de votre commune (voir plan annexé).

Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur
leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire
et à son personnel.

Un avis particulier concernant l'exécution de la nouvelle mensuration
cadastrale sera envoyé à tous les propriétaires situés dans
la zone en travail.

Lausanne, le 20 janvier 2026